



Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées
Association créée en 1980 et reconnue comme Etablissement d'Utilité Publique selon le Décret du 6 Décembre 2006 - ONG dotée du statut consultatif général auprès de l'ONU (ECOSOC), partenaire officiel de l'UNESCO, dotée du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, habilitée à présenter des réclamations collectives, Membre fondateur de la Plateforme AGE Europe

• 163 rue de Charenton- 75012 Paris - France
• +33 (0) 6 60 87 85 97 / + 33 (0) 9 86 33 63 26
www.fiapa.net • info@fiapa.net

COMMUNIQUÉ FIAPA

La **Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées** considère avec la plus grande inquiétude la dégradation des conditions de vie et de travail des aidants professionnels et par la même, l'atteinte grave aux droits fondamentaux des aînés comme des leurs aidants.

La **FIAPA** demande que les pouvoirs publics, riches des différentes évaluations, rapports, missions dont certaines sont en cours à l'initiative des administrations et ministres concernés, marquent sans délai leur prise de conscience de l'état sinistré et maltraité du secteur et de la nécessité absolue de lui redonner rapidement sens et moyens.

Dès lors, la création urgente de **40 000** postes supplémentaires s'impose tout comme une revalorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail de celles et ceux qui œuvrent au quotidien au service des personnes âgées.

Il s'agit là du respect du devoir de bienveillance des plus fragilisés dans la logique bien comprise de tous, d'une logique domiciliaire inclusive.

Le domicile historique avec sa vocation de soutien, d'appui à la résilience, à la réversibilité des fragilités temporaires et par la même de prévention des maltraitances, mérite pour ces personnels comme pour ces missions générales, une vraie considération.

La résidence, quand elle n'est pas historique, doit être en mesure d'une prise en compte d'un véritable respect des attentes, des besoins, et des envies des personnes accompagnées et de leurs accompagnants sinon, à quoi sert-il de parler de dignité, de liberté, de promotion de la bienveillance et de lutte contre les maltraitances ?

La **FIAPA** veut croire que les travaux de recherche et d'évaluation qui ont été conduits ne sont pas condamnés à l'oubli.

La **FIAPA** veut croire que les objectifs que se fixe l'actuelle présidence française du comité de ministres du conseil de l'Europe et les objectifs affichés de renforcement des droits sociaux de dignité et de liberté contenus dans la charte sociale européenne sont bien mis en œuvre en France.

La **FIAPA** appelle à une véritable ouverture de négociation afin de rendre visible et de traduire à court terme le changement de paradigme appelé par chacun afin de prouver que les engagements moraux savent trouver leur suite logique dans les réformes conduites.

Afin de rappeler les fondements élémentaires de la cohésion sociale et du dialogue la **FIAPA** appelle ses partenaires adhérents, représentants de la société civile et des aînés, à se mobiliser le **mardi 8 octobre 2019 à 11h00** devant le ministère de la santé au côté de l'intersyndicale **SAPA** et de l'**AD-PA**.

Paris, le 4 octobre 2019

